



- Limite de zone
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé à conserver ou à créer
- Retrait par rapport à l'axe de la voie (L115-6 à 8)
- Emplacement de VCI pour insertion d'une piste cyclable (Emplacement réservé n°7)
- Principe de raccordement des voies
- Terrain cultivé à protéger

